

## Nos revendications AG 6%, 300€ minimum



La première réunion de NAO 2024 n'a débouché que sur des considérations vagues - « *attractivité pour recruter des « talents », accompagner les salariés, promouvoir IDEA...* ». Une fois encore la direction cherche à gagner du temps.

- Aucune proposition concrète de la direction en réponse aux demandes syndicales et aux propositions précises de la CGT.
- Elle s'oppose encore cette année à une augmentation générale des salaires, malgré la hausse continue des prix.
- Refus de rediscuter les bonus « politique unilatérale »

La loi du marché, les inégalités de salaire et de bonus, ça suffit !

Ce que nous revendiquons, c'est une rémunération à la hauteur de notre investissement et de nos qualifications :

- ✓ une augmentation générale de 6% pour maintenir le niveau de vie, répercuter l'augmentation du SMIC et les gains de productivité.
- ✓ un plancher de 300€ mensuel pour réduire les inégalités salariales.
- ✓ égalité H/F pour les salaires, à qualification égale. Des promotions maintenant et pas dans 20 ans !
- ✓ un bonus cible à 10% minimum ( ou équivalent pour SI ) pour réduire les écarts, des critères transparents, évaluables et vérifiables
- ✓ une enveloppe de 3% pour reconnaître la progression des qualifications et compétences au niveau individuel.
- ✓ des évolutions de postes intégrés dans des parcours de carrière définis et accompagnés .
- ✓ l'accès aux formations qualifiantes d'évolution et de reconversion

**Vous voulez des réponses concrètes de la Direction, agir et peser sur les négociations : participez à notre prochaine AG syndicale.**

**Jeudi 1 février à 13H30,**

Salle de réunion du CSE A 211, et en visio  
(lien de connexion sur [www.reference-syndicale.fr](http://www.reference-syndicale.fr))

## Notre enquête salaire 2024

---

42 salariés des différentes entités ont répondu à notre enquête Salaires. Ils et elles ont mis en avant les priorités suivantes pour ces négociations : **l'augmentation générale des salaires, l'égalité salariale H/F, la transparence et plus d'égalité pour les bonus, l'évolution de carrière.**

Pour près de la moitié des salariés, la charge de travail déborde sur le temps personnel, avec 2 heures ou plus par semaine, soit **de l'ordre d'un mois de travail gratuit par an !**  
**C'est sur la base de ces réponses que nous avons construit nos propositions.**

Consultez-les ainsi que les résultats détaillés sur notre site : [sngg.reference-syndicale.fr](https://sngg.reference-syndicale.fr)

## 4 raisons pour exiger des augmentations générales (AG) ?

---

- 1- Pour maintenir notre niveau de vie !** Les prix augmentent toujours, même si un ralentissement du rythme de hausse est anticipé (énergie, transport, alimentation, santé, services publics ou privés...). Se loger convenablement absorbe une part importante du budget, notamment pour les jeunes embauchés.
- 2- Sans AG, pas de vraie progression de carrière**  
Depuis 2010, année de suppression des AG, soit sur 14 ans, l'indice d'augmentation moyenne cumulée de CGG (hors promotion) - dépasse à peine l'augmentation des prix selon l'INSEE : +30% contre +27,5% pour les prix. En moyenne, cela représente une progression de moins de 0,2% par an pour un salarié embauché à cette date: l'expérience et les compétences acquises ne sont donc pas reconnues.  
Sur la période 1998 à 2009, en présence d'AG, ces progressions étaient en revanche de 18% pour les prix, de 30% pour les augmentations cumulées !  
Exiger des AG est donc la condition pour une vraie progression de carrière.
- 3- Supprimer le chantage à la performance individuelle**  
En conditionnant le simple maintien du niveau de vie à une exigence de performance, (toujours plus élevée), la Direction exerce un chantage pour accroître la productivité sans contrepartie. Et aussi pour dissuader les salariés d'exercer ses droits à se syndiquer et agir pour améliorer les conditions d'emplois.
- 4- Redistribuer aux salariés les gains de productivité de façon pérenne**  
Les salariés produisent toujours plus, les marges s'accroissent. L'efficacité est collective plus qu'individuelle. Plutôt que des bonus qui varient d'une année sur l'autre, ces gains doivent être intégrés dans le salaire fixe

## Rejoignez la CGT

---

**Renforcer la CGT c'est indispensable, pour mieux vous défendre. C'est le moment de nous rejoindre pour assurer la pérennité d'un syndicat exigeant, combatif, et proche des salariés, au sein l'entreprise !**

**Prochaine réunion le Jeudi 1 février à 13H30**, en salle de réunion CSE à 211 et en visio.  
Retrouvez les informations de connexion sur notre site : <https://sngg.reference-syndicale.fr> ou contactez nos représentant.es pour recevoir le lien.



[cgt.cgg@gmail.com](mailto:cgt.cgg@gmail.com)

[sngg.reference-syndicale.fr](https://sngg.reference-syndicale.fr)

Massy le 30 janvier 2024